



Mise sous tutelle de ma grand-mère.

Par **Dickie**, le **23/04/2008** à **15:21**

Bonjour,

Mon grand-père est décédé depuis 2 ans et depuis cette date mes trois tantes se déchirent pour sa succession en dépit du fait que ma grand-mère soit toujours en vie. L'une d'elles a réussi à obtenir la gestion des comptes bancaires de ma grand-mère sans l'accord de ses soeurs et depuis nous ignorons totalement ce qu'il advient des biens de ma grand-mère. Ma propre mère étant décédée depuis longtemps, je me retrouve mêlé à cette histoire de succession mais surtout je m'inquiète pour le patrimoine de ma grand-mère et je voulais savoir si la mise sous tutelle, n'est pas la seule solution pour que je puisse être sûr qu'elle aura de quoi vivre jusqu'à la fin de sa vie dans sa maison de retraite. J'ai oublié de dire qu'elle est atteinte de la maladie d'Alzheimer. J'ai également peur que la procédure ne l'oblige à se retrouver devant le juge et je ne veux pas que ma tante lui explique que j'en veux à son argent et que je demande à la placer sous tutelle pour en avoir plus à sa mort (c'est malheureusement tout à fait possible de sa part.)